SAMEDI 28 AOUT 1943
83e ANNEE. N° 63

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)

ABONNEMENTS

Le prix des abonnements est fixé comme suit :

	6 mois	1 an
Département et limitrophes .	40 fr.	78 fr.
Autres départements	45 fr.	84 fr.

LE BOLCHEVISME ET LES NATIONS

Lorsqu'éclata en Russie la Révolution de 1917, l'opinion publique de la majorité des pays du monde ne vit en ce changement de régime rien d'autre que l'adhésion d'un nouveau pays aux régimes démocratiques. Le coup d'Etat de Lénine ne fut considéré que comme la victoire de l'aile extrême du parti socialiste russe. Il fallut pourtant, au bout d'un certain temps, se rendre compte que les maîtres de l'U.R.S.S. ne se préoccupaient pas uniquement de la Russie, mais qu'ils faisaient appel à la révolution mondiale et au prolétariat de tous les pays pour réaliser celle-ci.

La faillite de la social-démocratie en 1914 avait fait perdre de vue le principe de l'universalité des théories révolutionnaires marxistes, d'où découle le communisme intégral. Les théoriciens de l'école bolcheviste étaient russes ou juifs ; mais, exilés depuis de nombreuses années, ils étaient devenus des apatrides, pour qui leurs rêveries, leurs discussions ne pouvaient exister qu'en dehors du cadre restreint d'une nation. Les théories économiques sur lesquelles ils basaient leur système, étaient pour eux des théories mondiales et leur philosophie était universelle. Au lieu d'une révolution politique, c'est à la création d'une nouvelle croyance que nous assistons.

Le monde n'a pas voulu, ou pas pu se rendre compte que la Russie a été le laboratoire occasionnel du bolchevisme, mais que, si ce pays a été asservi à cette expérience, c'est parce que dans le monde, à cette époque, il présentait seul des possibilités d'action immédiate.

La Révolution française avait elle aussi, la prétention d'apporter une idéologie nouvelle aux autres nations, mais elle ne prétendait pas à l'asservissement des autres, à l'intégration de tous les individus dans un système destructeur.

Le monde est, à l'heure actuelle, le champ de bataille où deux conceptions de la civilisation s'affrontent : la lutte de la matière contre l'esprit, la suprématie de l'économique sur le spirituel, la domination de quelques « surhommes » sur le reste de l'humanité. Ces « surhommes » ou prétendus tels, veulent dominer le monde entier et proletariser les masses pour satisfaire des théories basées sur la méconnaissance de la dignité humaine.

C'est ce qu'il nous faut à tout prix éviter.

L'Angleterre principale base de départ pour l'invasion du continent

L'Angleterre doit constituer la principale base de départ pour une invasion du continent, écrit la « Pravda », qui prend pour la première fois position officieusement sur l'ensemble des questions soulevées par le rappel de Litvinov. Le journal soviétique ajoute qu'il est presque impossible de porter un coup décisif à l'Allemagne sans recourir aux avantages stratégiques que présente l'île.

Une offensive partant de l'Angleterre exigerait beaucoup moins de navires qu'une offensive partant de la Méditerranée.

■

Trafic illicite sur les vins et liqueurs

Le service du contrôle des prix du Nord vient de mettre fin aux agissements d'un certain nombre de trafiquants qui avaient réalisé un bénéfice total de 13 millions en revendant du vin et des liqueurs à des prix illicites. Deux d'entre eux, Schreck, de Valenciennes, et Paul Lecoq, de Willonfosse, ont été arrêtés.

Des mandats d'arrêt ont été lancés contre d'autres trafiquants : Victor, de Mersseman, actuellement en Savoie ; François Quinet, de Millefosse, qui s'est enfui en Belgique ; Henri Majou, représentant à Paris ; Méry, représentant à Anzin ; Marceau Destienne, négociant à Louvroil ; Canivet, marchand de vin à Helesnes. On s'attend à d'autres inculpations. Dix-sept millions de marchandises ont été saisies.

■

60 0/0 des maisons de Milan sont inhabitables

Des journalistes neutres, invités par le gouvernement italien, ont visité Milan. Ils ont pu constater que 60 % des maisons sont inhabitables.

La cathédrale a énormément souffert. Presque toutes les statues sont endommagées. Quelques-unes n'existent plus. D'autres ont subi des attaques légères. Le grand portail en cuivre a été défoncé par une bombe.

Les palais qui s'élevaient autour de la cathédrale ont été, eux aussi, sévèrement touchés.

■

Emission d'un nouveau billet de cinq francs

La Banque de France émet un nouveau billet de 5 francs.

Les dimensions de cette coupure ont été ramenées à 64 × 100 millimètres, contre 80 × 125 pour l'ancien billet de 5 francs.

En peu de mots...

● Henri Quéssard, secrétaire auxiliaire à la mairie de Thouars, chef de centre pour la collecte des vieux chiffons, a été arrêté pour avoir détourné 10.000 points de textile qu'il a vendus à raison de 2 francs l'un.

● Selon le « Philadelphia Inquirer », M. Sumner Welles, dont on a annoncé le départ pour une destination inconnue, serait remplacé au poste de secrétaire d'Etat adjoint par M. Long.

● Des bandits se sont introduits, de nuit, chez M. et Mme Auguenot, marchands de cycles à St-André-les-Vergers, près de Troyes. Mme Auguenot ayant appelé au secours, l'un d'eux tira sur elle et la tua net.

● Le « J.O. » publie un décret du 18 août 1943 nommant directeur général de la gendarmerie nationale le général de brigade Jean Martin, du corps de la gendarmerie nationale.

● Vingt restaurants, 18 de Paris et deux de banlieue, ont été fermés par décision du Gouvernement et du Préfet de police, pour infractions graves à la réglementation des restaurants et à celle des prix.

● La campagne d'échange de tissus contre des points de textiles qui vient de se clore en Charente a permis la récupération de 53 tonnes de vieux vêtements et tissus divers.

● M. Frick, ministre de l'intérieur du Reich, est nommé protecteur du Reich en Bohême-Moravie, en remplacement de M. von Neurath. M. Himmler est nommé ministre de l'intérieur en remplacement de M. Frick.

● A Nancy, une jeune femme de 30 ans, mère de quatre enfants, s'est donné la mort en se jetant dans le canal après y avoir précipité ceux-ci. Ce geste est attribué à la neurasthénie.

● On annonce la mort survenue à Montpellier de M. Etienne Nicol, ancien directeur des « Nouvelles de l'Ouest », de Rennes, et de la « Démocratie bretonne » de Saint-Brieuc.

● Dans la nuit du 14 au 15 juillet, des cambrioleurs ont pénétré dans les caves de la Grande-Chartreuse à Voiron et ont emporté 1.080 bouteilles de Chartreuse. Une partie de ces bouteilles a été découverte dans un café de Grenoble. Des arrestations sont prochaines.

● Deux faux inspecteurs du ravitaillement ont perquisitionné au domicile de M. Jules Roche, cultivateur à Marnetz. Ils se sont emparés de bijoux et de 300.000 francs de titres.

Rome « Ville ouverte »

Les installations défensives de la ville de Rome ont été mises hors d'usage et l'ordre a été donné aux bâtteries de D.C.A. de ne pas ouvrir le feu, et aux avions de chasse de ne pas entrer en action au-dessus de la ville.

Le transfert des états-majors italien et allemand des troupes d'opération ainsi que de ces troupes elles-mêmes est en cours, de sorte qu'il ne demeurera à Rome qu'une garnison chargée du maintien de l'ordre.

Le nœud ferroviaire de Rome ne sera plus utilisé en ce qui concerne les transports militaires, ni pour des opérations de triage, ni pour celles de chargement ou de déchargement, ni pour l'arrêt ou le stationnement permanent de trains militaires. Le trafic ferroviaire sera de cette façon limité dans le périmètre de Rome à une simple ligne de transit.

Enfin, on envisage diverses mesures concernant le transfert hors de l'enceinte de la ville éternelle des établissements militaires ou des usines d'armement.

M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat, a déclaré à sa conférence de presse que quelques échanges de vues avaient eu lieu avec le Vatican au sujet de la reconnaissance de Rome comme ville ouverte, mais qu'aucune décision n'avait encore été prise.

■

Un assassinat à Toulouse

Mercredi à 10 h. 30, un inconnu se présentait au domicile de M. Mas membre de la Milice française, et, à peine mis en sa présence, tirait sur lui trois balles de revolver et prenait la fuite.

Bien que grièvement blessé, M. Mas eut la force et le courage de se traîner au balcon de son appartement et, tirant son revolver à son tour, fit feu sans l'atteindre sur son agresseur qui s'enfuyait et appela au secours.

Des passants se mirent à la poursuite du fugitif et réussirent peu après à l'arrêter.

■

Après la Conférence de Québec

Le communiqué publié à l'issue de la conférence de Québec a produit un certain désappointement à Washington. L'opinion publique, à défaut de précisions militaires, attendait davantage d'éclaircissements sur les problèmes politiques concernant la Russie soviétique.

On explique la non-participation de Staline à la conférence par le fait qu'il y a été question de la stratégie dans le Pacifique et de l'assistance apportée à la Chine. Mais on voudrait avoir d'autres explications sur l'absence des Soviets.

Ce que l'on dit à Berlin

Les milieux politiques de Berlin ont commenté, au cours de la conférence de la Wilhelmstrasse, le communiqué publié à Québec en conclusion des entretiens Churchill-Roosevelt. On considère ici que « l'on a fait venir à Québec une montagne qui n'a finalement accouché que d'une souris ».

On souligne à la Wilhelmstrasse que le communiqué de Québec est un témoignage de plus que Londres et Washington ont totalement abdiqué en face de Staline et que les Anglo-Américains sont maintenant en porte-à-faux au regard des peuples d'Europe, car Staline a fort habilement évité, quant à lui, de parler de capitulation inconditionnelle, comme le font volontiers MM. Churchill et Roosevelt.

On considère, en tout cas, à Berlin, que le fait que les Anglo-Américains accordent subitement de l'attention aux problèmes du Pacifique n'est pas dépourvu d'intérêt.

On note, d'autre part, à Berlin, que certains journaux neutres, comme la « Tribune de Genève », voudraient démontrer que les Allemands croient à l'existence de profonds malentendus entre les Anglo-Américains et Staline. Berlin soutient, au contraire, qu'il n'y a justement pas de différends essentiels entre les trois, sauf en ce qui concerne l'établissement d'un véritable deuxième front.

CHRONIQUE DU LOT

LES CITADINS AUX TRAVAUX DES CHAMPS

Il paraît que dans l'ensemble l'expérience des citadins aux champs n'a pas mal réussi. On était — il faut bien le dire — assez sceptique sur le résultat pratique, car on doutait de l'ardeur des nus à se mettre à un travail pénible et ignoré d'eux et on ne faisait pas grande confiance à la bonne volonté des autres pour se faire leurs professeurs. Ni les apprentis ni les maîtres n'y mettront beaucoup de zèle, se disait-on, et dans ces conditions, le profit sera mince.

Mince ou non, il y aurait profit tout de même et l'on n'a pas le moyen de rien dédaigner. D'ailleurs l'expérience de l'année dernière — qui ne fut pas fameuse — avait permis de mettre au point bien des choses et grâce au « Service civique rural » cette année les choses ont bien marché.

C'est ce que nous apprend la « Corporation paysanne ». Les volontaires qui furent 79.000 en 1941 ont été 100.850 en 1942 et en 1943 ce chiffre est largement dépassé bien que nous soyons seulement au mois d'août ! Il paraît qu'il y a eu cette année très peu de réclamations et que le nombre des malades et des accidentés a considérablement diminué.

Suivant une excellente idée on a souvent envoyé chez les fermiers ceux qu'ils avaient employés l'an dernier. Nos cultivateurs n'aiment pas « changer de figure » et en outre ils ne se trouvaient pas ainsi avoir affaire à des complets apprentis, ce qui facilitait les relations et augmentait le rendement. « Nous avons constaté, déclare un inspecteur du service, une plus grande compréhension réciproque ! »

Et ce serait là un précieux résultat qui contribuerait à atténuer entre citadins et paysans ces malentendus que de mauvais éléments sociaux cherchent à exploiter. Ces contacts prolongés feront connaître aux gens des villes la vie rurale avec ses rudesses et ses déboires et nos campagnards se feront moins d'idées fausses sur la vie des citadins qui n'est pas toute de plaisirs et de distractions. Tout ce qui peut aboutir à faire disparaître les dissensions sociales en France constitue une œuvre de toute première importance.

Le paysan n'aime pas qu'on prenne avec lui de certains airs supérieurs et c'est une excellente chose que de lui faire sentir que les « bourgeois », non seulement n'éprouvent aucun dédain pour les choses de la terre, mais en apprécient la haute importance et l'éminente dignité.

Il est probable que le Service civique rural continuera son œuvre même après la guerre, car le problème de la main-d'œuvre ne sera pas de longtemps résolu et cela fera peut-être plus que bien des conférences pour la bonne entente sociale qui sera si nécessaire à notre redressement.

Actes de probité de cheminots

Les actes de probité des cheminots ne sont pas assez souvent portés à la connaissance du public. Aussi y a-t-il lieu de souligner le cas de M. Kergreis, employé à la S.N.C.F., demeurant à Sarcelles, qui ayant trouvé récemment à une heure du matin une serviette de cuir contenant 124.000 francs, l'a rapportée au commissariat où son propriétaire est venu la demander le lendemain.

D'autre part, à Caen, M. Léon Crouze, chef contrôleur de gare, a trouvé un portefeuille contenant 36.000 francs. Il a rapporté aussitôt ce portefeuille à son propriétaire dont la carte d'identité se trouvait à l'intérieur.

INDEFRISABLE sans APPAREIL
sans *Electricité*, sans *Chauffeur* sur la tête. *Plus* de *Fatigue* pour la *Cliente* et ses *Cheveux*.
A la Maison POPOVITCH
20 années de recherches
pour donner le maximum de satisfaction.

PLANTS DE POMMES DE TERRE POUR LA RECOLTE DE 1944

En vue de permettre une répartition aussi complète et équitable que possible, et afin que les dispositions nécessaires, notamment, en vue du transport, puissent être prises à temps, les collectivités bénéficiaires de la loi du 30 novembre 1941 et les exploitants de jardins familiaux devront déposer leurs commandes chez leurs fournisseurs de plants de pommes de terre *avant le 1er septembre* dans les conditions suivantes :

1) Les collectivités obtiendront du Directeur des Services agricoles du département où sont situés leurs terrains de culture un bon d'attribution libellé en tonnage (au maximum une tonne par hectare sur la moitié de la superficie totale cultivée par la collectivité).

Ces bons seront déposés immédiatement et pour le 1er septembre au plus tard chez un fournisseur agréé pour le département (titulaire de la carte professionnelle de destinataire-distributeur en pommes de terre de semence) ou de grossiste à partir de 10 tonnes).

La liste de ces fournisseurs agréés pourra être consultée dans les Bureaux départementaux de la pomme de terre et elle sera publiée dans la presse locale.

2) Les exploitants de jardins familiaux déposeront (avant le 1er septembre) le ticket PB de la feuille « semence » de leur carte de jardinage chez un détaillant agréé pour le département.

La liste de ces détaillants sera affichée dans les mairies.

Des dispositions spéciales seront prises ultérieurement en faveur des cultures collectives et des jardins familiaux créés postérieurement au 15 août 1943, et dont les exploitants n'auraient pu, de ce fait, déposer leurs commandes en temps voulu.

AUX APICULTEURS

Tous les apiculteurs du Lot sont priés de faire parvenir au délégué, M. Corn, à Figeac, des attestations de vente, don, livraisons de miel pour les prisonniers, ou d'expédition directe, même s'il s'agit de membres de leur famille. Cet avis est pour tous les apiculteurs d'une extrême importance et ils auraient tort de ne pas s'y conformer.

La livraison de miel à faire en vertu d'un engagement pour sucre reçu peut être partagée en deux : la moitié à livrer au ravitaillement, l'autre moitié à livrer aux Comités d'assistance aux prisonniers. Ces livraisons doivent être payées 80 francs, emballages en sus.

Exiger des attestations et tenir le délégué exactement au courant. — *Le délégué.*

Nous tenons à la disposition des apiculteurs du Lot à prendre à Figeac chez M. Corn, délégué du groupement apicole :

Deux mille pots en fibre, fabrication Monoservice, 500 et 1.000 gr.

Trois mille cinq cent pots en verre, 500 gr., fermeture à vis.

A faire prendre à Figeac, expédition impossible.

Tirage des primes de la Loterie nationale

Voici les résultats du prétirage de la 22e tranche de la Loterie nationale.

Le numéro 248.267 de la série A gagne 40.000 francs.

Tous les billets se terminant par 585 série A gagnent 400 francs.

Prochain tirage le 2 septembre.

LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 30 août. — Payrac, Varaire.

Mardi 31 août. — Grézels, Lalbenque.

Mercredi 1er septembre. — Labathude, Cahors, Ste-Colombe, Puy-l'Evêque, Vayrac.

Jeudi 2 septembre. — Aynac, Flaujac-gare, Frayssinet-le-Gélat.

Vendredi 3 septembre. — Bagnac, Fontanes, Orniac.

Samedi 4 septembre. — Capdenac, Cressensac, Dégagnac, Limogne, Souillac, Sousceyrac.

Les Monuments de Cahors

Le dernier numéro de la revue Quercy *donne la photographie de trois monuments de Cahors :* le Monument aux Morts, *de F. Sicard,* Le Centaure, de *Louis de Monard et la* Vierge en prière, *de L.-Victor Mercier. Ces photographies sont excellentes et elles ont été prises de telle sorte qu'elles mettent en valeur les œuvres qu'elles reproduisent. C'est ainsi que le Centaure apparaît dans toute sa force juvénile, sans le socle affreux et les chétifs acacias dont on a cru bon de l'orner. La Vierge de Saint-Georges est présentée de profil, sous l'admirable couronnement qui l'abrite. On a l'impression, en voyant la photographie, qu'il s'agit d'un monument qu'on n'a jamais vu. On passe hélas ! devant les plus belles choses sans les remarquer et quand on daigne les honorer d'un regard, on ne cherche pas la perspective qui leur convient le mieux. Il faut remercier MM. Pollet et Bouzerand de nous avoir présenté ces monuments sous le plus bel angle. ..M. Pollet rappelle les querelles qui ont agité Cahors au sujet de ces monuments. Nous passons sur celle qui opposa les partisans du tryptique d'Henri Martin et les partisans d'un monument de pierre ou de bronze élevé à la mémoire des Cadurciens morts pour la France. Cette querelle, très fâcheuse en soi, a eu au moins pour résultat heureux de doter Cahors d'œuvres remarquables d'un maître de la peinture et d'un maître de la statuaire, tous les deux membres de l'Institut. M. Pollet écrit au sujet du Centaure :*

« M. de Monzie avait remarqué dans je ne sais quel salon parisien un *Jeune Centaure* de Louis de Monard dont plusieurs œuvres témoignent au Musée du Luxembourg et au Petit Palais de l'originalité et de la force de ce sculpteur animalier qu'il faut ranger parmi nos meilleurs, et il avait obtenu de l'Etat qu'il en fît don à Cahors.

— Quelle merveille ! s'écrièrent les amis de M. de Monzie.

— Quelle insanité ! hurlèrent ses adversaires ; Monzie se moque de nous ! Et voilà la querelle engagée.

Il est question, depuis fort longtemps, d'ouvrir une voie rectiligne de la gare à la mairie. On enferma le dangereux Centaure dans un jardinet ridicule, entre quatre faux acacias, sur la place de la Gare, face à cette avenue dont le projet, toujours différé, suscitait aussi bien des colères. Le camp des adversaires du Centaure se grossit d'un fort contingent d'adversaires de l'avenue.

— On a *cent torts* de le mettre là, disait maître Contou qui réglait ses sentiments sur le sort de ses astuces.

On accusa sérieusement M. de Monzie d'avoir voulu servir les intérêts d'un grand électeur dont les chais faisaient face à la statue, car, pour beaucoup de Cadurciens ce fabuleux homme-cheval ne soufflait pas dans une trompette : il buvait à plein goulot ! Le marchand de vins s'appelait Lasserre et Eugène Grangié, cédant lui aussi au plaisir de faire un bon mot, avait eu l'imprudence de dire que le Centaure n'était qu'un vulgaire instrument de publicité pour le marchand, car il tient une bouteille et *la serre.*

Ce fut un conseiller municipal socialiste, le citoyen Holzer, qui tira M. de Monzie de ce mauvais pas. Il expliqua à ses camarades que le Centaure de Louis de Monard était un hommage symbolique à l'extraordinaire cavalier que fut Jouinot Gambetta. On donna le nom de Jouinot à la place de la Gare et l'on ne se disputa plus au sujet du Centaure. »

M. Pollet ajoute au sujet de la Vierge de Saint-Georges :

« La querelle soulevée par la Vierge de Saint-Georges fut beaucoup plus violente et beaucoup plus longue à s'apaiser bien qu'on essayât de faire croire aux anti-cléricaux acharnés à sa perte qu'il s'agissait tout simplement d'une dame en prière. Ce monument qui est par sa finesse et sa grâce élégante (le profit de la Vierge est d'une émouvante suavité) le plus beau de Cahors, ne réussit pas, par ses propres mérites, à calmer les passions : je ne suis pas sûr que ces passions soient aujourd'hui tout à fait éteintes.

En 1838, quand le Pont Louis-Philippe fut construit, le Conseil de fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Georges sollicita du Gouvernement le don d'une statue de la Vierge pour l'édifier à l'extrémité de l'ouvrage qui remplaçait le Vieux Pont appelé aussi Pont Notre-Dame. Le Gouvernement répondit que la demande devait être faite par le Conseil municipal. Il y avait alors à Cahors un vicaire général, l'abbé Martin, qui avait eu l'honneur de prêcher plusieurs fois devant la Reine Amélie. L'abbé Martin intervint officieusement auprès de la Reine pour que l'affaire s'arrangeât. Le Conseil municipal demanda la statue de mauvaise grâce en réservant la question de l'emplacement. L'Etat commanda une Vierge à L.-Victor Mercier, excellent élève de Pradier. L'œuvre « *Vierge en prière, destinée à la ville de Cahors* » eut un certain succès à l'Exposition de 1841 où elle obtint une médaille d'or de première classe. A Cahors aussi on l'admira beaucoup. On tira même argument de sa fragile beauté pour lui interdire la vie au grand air. Les cléricaux voulaient lui donner sa destination première, sur une place publique ; les anti-cléricaux, qui avaient la majorité au Conseil municipal, voulaient au contraire l'enfermer dans l'église de Saint-Georges ou dans la cathédrale. Il fallut solliciter l'avis du ministre de l'intérieur qui proposa d'ériger la statue sur l'esplanade au bout du pont. Le Conseil municipal ne voulut rien entendre et la querelle reprit avec plus de violence. L'abbé Martin fut révoqué comme vicaire général et l'évêque, Mgr d'Hautpoul, dut démissionner. La statue fut déposée dans l'église Notre-Dame. En 1850 Mgr Bardon offrit à la ville de prendre à sa charge les frais d'installation moyennant quoi le Conseil municipal abandonna ses droits à la fabrique de Notre-Dame. On décida que le monument serait dressé sur l'esplanalade. Le projet fut dessiné par Victor Barancy sur les indications de l'ingénieur Oudry et il fut exécuté par deux tailleurs de pierres cadurciens : Joseph Dussaut et J.-B. Brugidou.

L'inauguration eut lieu le 15 août 1852, jour de l'Assomption de la Vierge, sous la présidence de l'évêque et avec un grand concours d'autorités civiles et militaires. Un violent orage interrompit les fêtes inaugurales et il fallut décommander, en toute hâte, la revue militaire.

Un demi-siècle plus tard, la statue fut de nouveau livrée aux profanes qui l'abandonnèrent aux dégradations des hommes et du temps. Les animaux que l'on attachait à l'entourage arrachèrent la grille ; une partie du couronnement s'effondra. Lorsqu'on parla naguère de restaurer le monument, nos édiles, peu soucieux de sauvegarder le patrimoine artistique de la Cité, firent de nouveau du tapage. M. de Monzie les apaisa. On ne remplaça pas la grille mais on répara tant bien que mal le couronnement... »

Nous faisons volontiers nôtres les conclusions de M. Pollet dont l'indignation mesurée n'empêche pas l'ironie, et nous souhaitons bien vivement que les Cadurciens qui souriront à cet étalage de leurs ridicules évitent, à l'avenir, de tomber dans de semblables erreurs. C'est le vœu d'ailleurs que formulait le Journal du Lot *quand les querelles des compteurs, du Monument aux Morts ou du Centaure agitaient nos compatriotes.*

« Vues d'un peu haut — en esprit — et d'un peu loin — dans le temps — ces disputes sont infiniment affligeantes car elles révèlent beaucoup de sottise, d'ignorance et de bassesse : elles sont à la mesure des petites gens et des petits clubs qui s'appliquent dans nos petites cités à assouvir leurs petites ambitions et leurs petites rancunes. Ces défauts ne sont pas particuliers à la province, comme on pourrait le croire ; il y a aussi beaucoup de petits hommes dans les grandes villes. Mais leurs mesquineries y sont généralement moins choquantes car elles se manifestent le plus souvent en marge de vie de la cité ; elles sont moins apparentes et on les connaît moins. Elles sont en tout cas beaucoup moins pittoresques. On peut toujours, en province, s'empresser d'en rire de peur d'être obligé d'en pleurer. Qu'on relise *Clochemerle* « qui a fait rire toute la France ». Aussi, est-ce par une note gaie que je veux terminer cette chronique de nos ridicules. Je garantis l'authenticité du fait rapporté.

Lorsqu'on eut érigé le *Centaure* sur la place de la Gare, une paysanne se rendant au marché fut surprise de découvrir tout à coup la croupe charnue d'une statue étrange. Elle confia son étonnement à sa voisine qui avait entendu dire que ce monument avait été offert par M. de Monzie.

— E ! Pecaire ! Qu'es aco ?

— Qu'ei l'estatuo de Moussu de Monzio.

— E ben ! mio, a un quioul !

MODALITES DE LIVRAISON ET RÉPARTITION DU MIEL

livré en contrepartie du sucre de nourrissement

Une circulaire ministérielle fixe ainsi qu'il suit la répartition du miel livré par les apiculteurs en contre-partie du sucre de nourrissement :

25 % à la disposition du Secours National ; 25 % à la disposition des préfets régionaux pour les collectivités ; 50 % à la disposition de la Croix-Rouge Française pour les prisonniers de guerre.

Le miel livré aux délégués départementaux de la Croix-Rouge Française et au G.U.D.A. sera payé dans les prix-limites et aux conditions fixées par l'arrêté du 11 mai 1943. En fin de campagne, les délégués agricoles ou, à leur défaut, les syndics régionaux corporatifs devront faire parvenir au président du groupe spécialisé de la production apicole, rue Halévy à Paris, pour le 30 septembre, deux attestations de livraison, l'une délivrée par le G.U.D.A. pour le miel du Secours National et des collectivités, l'autre par les délégués départementaux de la Croix-Rouge Française et contresignée par le directeur départemental du Ravitaillement général. Elles devront être d'une quantité de miel double de celle du sucre perçu par les apiculteurs du département et accompagnées, s'il y a lieu, des tickets de sucre non utilisés.

Sur le miel déjà collecté qui était provisoirement stocké dans le G.U.D.A. les quantités revenant au Secours National pourront être livrées immédiatement. Celles destinées aux collectivités ne devront être débloquées que dans la mesure où les préfets régionaux jugeront opportun de faire actuellement des attributions.

La poliomyélite sévit dans le Bourbonnais

La région de Montluçon est le centre d'une grave épidémie de poliomyélite qui s'est étendue à tout l'arrondissement.

Sur 97 cas enregisirés depuis le début de l'épidémie, 35 intéressent la ville et 62 les communes environnantes.

Dès que la menace d'épidémie se dessina, le docteur Roussy, médecin inspecteur de la santé à Montluçon, organisa un centre de sérothérapie au laboratoire municipal. Grâce à ce centre, le sérum n'a pas fait défaut. Douze litres de sang ont été recueillis chez une soixantaine d'anciens malades, ce qui a permis de préparer 4.000 centimètres cubes de sérum.

Enfin, grâce à l'appel du Secours national, dont nous avons parlé, 246 anciens malades donneurs de sang vont être répartis : 148 à Paris, 31 à Lyon, 13 à Montpellier, 9 à Bordeaux, 8 à Toulouse et 37 à Montlucon, où les prises de sang auront lieu deux fois par semaine.

Déclaration à souscrire par les propriétaires d'immeubles

Les propriétaires et, à leur place les principaux locataires d'immeubles bâtis destinés à la location et situés dans les chefs-lieux de département, dans les villes d'au moins cinq mille habitants, ainsi que dans les villes où il est procédé à un recensement à domicile des contribuables, étaient jusqu'ici tenus de remettre chaque année, entre le 1er et le 13 octobre, au contrôleur des contributions directes, une déclaration. Or, désormais, et jusqu'à la cessation des hostilités cette déclaration devra être souscrite entre le 1er et le 15 septembre. — (O.F.I. Havas).

PALAIS DES FETES

Samedi 28 août, soirée 21 h. Dimanche 29, matinée 15 h., soirée 21 h., Raimu, Jaqueline Delubac dans : *DERNIERE JEUNESSE* (*Mineurs de 16 ans non admis*), avec un bon complément. France Actualités.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45, dimanche matinée à 14 h. 45, Viviane Romance dans : *ANGELICA* (*Mineurs de 16 ans non admis*). Complément et Actualités.

Récupération de la ficelle lieuse

Le G.I.R.P.I.A. du Lot fait connaître à MM. les agriculteurs ayant utilisé de la ficelle lieuse papier, qu'ils doivent conserver avec soin la ficelle usée.

Des précisions seront données ultérieurement sur cette campagne de récupération d'intérêt national qui leur assurera des avantages substantiels.

Ficelle pour les battages

Une attribution de ficelle lieuse papier pour les battages vient d'être faite au département.

Les entrepreneurs de battages susceptibles d'employer cette ficelle pour la campagne actuelle devront adresser d'urgence une demande au G.I.R.P.I.A. du Lot, Maison de l'Agriculture à Cahors, en indiquant la quantité de pelotes qui leur sont nécessaires.

Dès réception, le G.I.R.P.I.A. leur adressera un bon de livraison suivant ses disponibilités. — (*Communiqué de la G.I.R.P.I.A. du Lot*),

Le rationnement de la chaussure

D'importantes modifications vont être appliquées dans la valeur représentative de plusieurs catégories de bons de chaussures.

C'est ainsi que 16 p. 100 des coupons d'achat « fantaisie homme » du contingent de juillet et août, devront porter en surcharge la mention : « Valables seulement pour des chaussures à semelles rigides » et 50 p. 100 des bons de pantoufles du même contingent ne donneront droit qu'à des articles comportant une semelle de bois.

Enfin, les enfants titulaires de la carte de textiles, catégorie « B », pourront percevoir, avec la lettre « K » de ce titre une paire de galoches de pointure inférieure à 20 centimètres, ou une paire de chaussures de pointure inférieure à 28 et à dessus de cuir. La lettre « L » de la même carte vaut désormais pour une paire de chaussures à dessus feutre, de pointure inférieure à 28.

Gendarmerie

M. Causse, gendarme à Souillac, est nommé à la brigade de La Romieu (Gers).

M. Fabre, gendarme à Souillac, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et est nommé brigadier de police à Gourdon.

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR

GERMAINE ACREMANT

N° 16

Quand il est devant sa hutte, il hésite. On croirait qu'il n'ose pas ouvrir la porte. Quelle serait sa désolation si Delphine n'était point là ! L'indécision qui le torturait tantôt, lui est précieuse à présent. Il se raccroche à elle comme un naufragé qui risque de sombrer dans l'abîme sans fond que représentent les certitudes douloureuses. Avec ses hublots fermés, la hutte est muette. Comment se peut-il que, si légère sur la terre mouvante, elle soit si lourde de mystère ?

Le jeune homme ouvre la porte.

Seul, le silence l'accueille.

Mais Delphine, qui était dans la cuisine, paraît.

— Ah ! quel bonheur ! vous êtes là !

— Mais oui... Pourquoi est-ce un bonheur ! demande-t-elle d'une voix très calme.

— J'ai risqué ma vie pour vous...

— Je ne comprends pas. Pour moi ?

— Oui ! Pour vous voir ! Songez que, si j'étais arrivé après dix heures, vous auriez été partie.

— Le malheur n'aurait pas été bien grand.

— Oh ! pourquoi êtes-vous méchante, Delphine ?

— Je ne suis pas méchante.

— J'arrive tout angoissé à la pensée que peut-être je n'allais pas vous trouver. Je vous trouve. Et vous ne me montrez qu'un visage froid.

— Vous attendiez donc autre chose de moi ?

— Depuis samedi dernier je ne t'ai pas vue, ma petite Delphine. Tu n'imagines pas ce qu'a été pour moi cette longue semaine. Tu t'étais sauvée dans la nuit.

— Taisez-vous, monsieur Daniel.

— Au contraire ! Lâche ce chiffon, dont tu n'as plus besoin. Assieds-toi, et réponds...

— Vous n'avez rien à me demander, je n'ai rien à vous répondre...

— Si !

— Quoi ?

— L'autre soir, alors que tu étais sur ce divan, je t'ai dit des choses...

— Que vous regrettez ?...

La franchise de cette réplique déconcerte visiblement Daniel, qui avait prévu un accueil moins neutre.

— Je ne sais pas si je les regrette. Ma petite Delphine, c'est à toi qu'il appartient de me dire si je t'ai fâchée...

— Sur le moment, oui ! j'ai été fâchée ! mais ensuite j'ai réfléchi...

— Et ?...

— J'ai compris que vous n'aviez pas pu être sincère. On avait été gai. On avait bu plus que de coutume. Vous êtes riche. Les mots ne vous coûtent pas cher. Vous m'en avez jeté généreusement plein les oreilles...

— Et plein le cœur ?

— Ne vous occupez pas de ça, monsieur Daniel !

— Au contraire !

— C'est fini ! Jamais plus, n'est-ce pas, il ne sera question entre nous de cette soirée

— Si j'ai été coupable, je te demande pardon.

— Coupable ? Vous ? Oh ! non ! Vous ne me connaissez pas au fond. Malgré mon héritage, à côté de vous, je suis une pauvre fille. Les jeunes gens riches se croient facilement tous les droits auprès des pauvres filles. On ne songe même pas à le leur reprocher. Les jeunes gens riches ont du bagout, de l'influence. Les pauvres filles n'ont à leur service que leur timidité. La lutte est inégale. C'est pourquoi je ne discute pas. Si quelqu'un est responsable du malentendu qui s'est produit samedi dernier, ce n'est pas vous. C'est moi, trop confiante...

Delphine souffre-t-elle en exposant ainsi son sentiment ? Elle s'exprime doucement mais en roulant entre ses doigts le bord de son tablier et sans oser regarder Daniel.

Celui-ci s'approche et lui prend les mains.

— Non Delphine je ne t'ai pas menti ! Les mots que je t'ai dits je les pensais et je les pense encore.

— Taisez-vous...

— Non.

— Je vous en supplie.

— Je suis sûr que tu ne te les rappelles plus ?...

— Oh ! si !

— Je t'aime, ma petite Delphine. C'est pour murmurer à nouveau ces trois syllabes à ton oreille que j'ai, ce matin, franchi les routes en bourrasque. Je t'aime parce que tu ne ressembles à aucune autre femme. Pour un rien, tu te cabrerais et tu t'enfuirais à nouveau. Mais je garde tes mains dans les miennes. Tu es à moi. Tu baisses la tête pour me cacher que tu rougis de plaisir. Ce sont tes cheveux que mes lèvres effleurent. Je t'aime, je t'aime, je t'aime...

— Taisez-vous !...

Delphine s'est redressée. Elle regarde Daniel si directement dans les yeux que celui-ci lui lâche les mains et recule d'un pas.

— Taisez-vous reprend-elle plus doucement. Vous n'avez pas plus le droit de me parler ainsi que je n'ai le droit de vous entendre. Ne suis-je pas la fiancée de Larius ?

— Oh ! ça !...

— Quel mal ce pauvre garçon nous a-t-il fait pour que nous lui dérobions le bonheur sur lequel il compte ?

— Jusqu'au jour du mariage une jeune fille est libre de son cœur...

— Pour parler ainsi qu'est-ce que vous attendez donc de moi ?

— Mais... la seule chose qui soit digne de nous deux...

— C'est-à-dire ?

— Que tu sois ma femme, ma petite Delphine !...

Daniel attendait un effet de cette phrase. Mais la jeune fille ne manifeste aucune émotion. Elle se tait :

— Tu n'as pas entendu ?

— Si !

— Tu ne réponds rien ?

— A quoi bon ? Vous savez bien que c'est impossible !

— Larius encore ?

— Oui, Larius ! Et même, si vous voulez que je continue à venir chez vous, promettez-moi, monsieur Daniel, que jamais plus nous n'aborderons ce sujet...

— Moi qui voulais te demander de venir samedi prochain...

— Promettez...

— Que je promette... quoi ?

— De ne plus dire jamais que vous m'aimez !...

— Voyons, Delphine, c'est impossible. Nous serons si heureux quand tu seras ma femme.

— Promettez... ou, séance tenante, je pars...

— Tu partirais sérieusement ?

— Oui, pour toujours !

Elle a repris ses sabots. La main sur le bouton de la porte elle va s'en aller. Daniel comprend que la minute est décisive. S'il la laisse franchir son seuil, elle est perdue pour lui :

— Tu as ma promesse, tu peux rester...

D'un coup de pied elle envoi promener ses sabots qui cognent contre la boiserie. Au portemanteau elle rejette son fichu de laine :

— Là ! comme ça je vais achever tranquillement de ranger l'argenterie. Dès que l'on fait du feu on n'imagine pas la poussière que cela remue dans une maison...

Daniel ne répond pas. Il enlève sa pelisse, prend un livre, n'importe lequel, dans la bibliothèque et s'installe dans un fauteuil.

Prévenante, Delphine jette une allumette dans son foyer où des copeaux flambent aussitôt à l'entour d'une

CAHORS

IIIe ANNIVERSAIRE DE LA LEGION

En célébrant son troisième anniversaire, la Légion n'entend pas faire une fête que les circonstances n'autorisent pas ; elle ne vise pas non plus à faire un grand rassemblement que la difficulté des moyens de transport rendrait impossible.

Mais elle entend manifester en faveur de l'*Unité française* pour laquelle les combattants ont fait le sacrifice de leur vie, aussi bien ceux de 1939-40 que ceux de 1914-18. C'est pourquoi, la Légion a placé cette journée sous le patronage et l'invocation des morts. Fidèle à leur mémoire et au message qu'ils nous ont laissé, la Légion appelle tous les Français à oublier toutes leurs divisions, à se fondre dans la même fraternité nationale en se groupant autour du Maréchal.

Ainsi seulement, ils témoigneront leur résolution d'épargner à la France de nouveaux malheurs et de préparer son redressement.

Voici le programme des cérémonies qui auront lieu à Cahors :

PROGRAMME

Samedi 28 août

A 22 heures, arrivée de la flamme au monument aux morts. Installation de la garde d'honneur.

Dimanche 29 août

A 10 h. 45, messe à la cathédrale à la mémoire des morts des deux guerres, en présence de Mgr l'Evêque, de M. le Préfet et des autorités civiles et religieuses et le concours des Pupilles de la marine.

A 11 h. 45, dépôt au monument aux morts d'une plaque portant les noms des morts de la guerre 39-40.

A 15 heures, à l'Aviron cadurcien, au bénéfice des œuvres sociales de la Légion : grandes régates régionales, exercices par les Pupilles de la marine, joutes, concours de nage.

La nouvelle carte de pommes de terre

La nouvelle carte de pommes de terre, valable pour l'hiver 1943-1944, sera mise en distribution prochainement.

Les rations distribuées seront sensiblement de même importance que celles de l'hiver dernier. Les consommateurs pourront continuer à effectuer des achats directs de 50 kilos par carte restituée au Bureau départemental de la pomme de terre, en utilisant le système d'autorisations déjà en vigueur l'an passé.

Rien qe changé non plus du point de vue du producteur, aux facultés de commercialisation offertes à ceux qui auront satisfait aux impositions du Ravitaillement.

Arrestation d'un satyre

Le nommé Jean Aspaux, 63 ans, cultivateur à Bétaille, inculpé d'attentat à la pudeur sur une fillette de 11 ans, a été mis en état d'arrestation et écroué à la prison de Cahors.

Mlles M.-L. et Y. Poujet, chirurgiens-dentistes, diplômées de la Faculté de médecine de Marseille, font part de l'ouverture de leur cabinet le 1er septembre, 65, Bd Gambetta, Cahors.

DEJEUNER DES APPRENTIS

Le Secours national communique :

Le Secours national a reçu de l'Elescatine avec mission d'en faire bénéficier les apprentis de 14 à 20 ans pour leur procurer sous forme de petit déjeuner une alimentation supplémentaire.

Les apprentis désirant bénéficier de ce déjeuner devront se faire inscrire au Secours national, 54, rue Emile-Zola à Cahors, avant le 15 septembre, porteur de leur carte d'alimentation et d'un certificat de leur employeur.

Les lieux et heures de distribution seront communiqués ultérieurement.

SERVICE DES CHAUSSURES

Le public est informé qu'en raison du nombre élevé de demandes restant à satisfaire, seront seules admises les inscriptions concernant les catégories suivantes :

Usage ville garçonnets, fillettes.
Fantaisie hommes.
Fantaisie femmes.
Fantaisie cadets, grandes fillettes.
Fantaisie garçonnets, fillettes.
Galoches, pointures 28 et 29.
Galoches, pointures 30 à 35.
Galoches, pointures 36 à 39.

La carte de textile doit être présentée à l'appui de la demande, un reçu sera délivré.

Les fiches de demandes seront reçues à la mairie, service des chaussures, du 1er au 16 septembre inclus.

Augmentation de la ration de lait condensé non sucré pour les nourrissons

Il a été décidé de porter de 20 boîtes à 24 la prochaine ration mensuelle de lait condensé non sucré pour tous les nourrissons de moins de 18 mois à qui ce lait a été prescrit.

La ration de lait condensé sucré restera la même pour ses bénéficiaires.

Les prix des bocaux à conserves

Attention ! ces bocaux sont actuellement l'objet de certains trafics. Aussi, est-il rappelé qu'un bocal complet, avec couvercle caoutchouc et étrier, ne doit pas être vendu au détail à un prix supérieur à 12 francs environ.

Tout détaillant convaincu d'avoir effectué une vente à un prix supérieur sera poursuivi pour hausse illicite. Quant à l'acheteur il s'expose également à des sanctions pénales.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance de Jean-Pierre, fils de Mme et M. Jean Bardy, négociants à Cahors.

Nos meilleurs vœux à la maman et au bébé et nos compliments au papa et aux grands-parents, Mme et M. Bardy, chef de la Petite Vitesse, en retraite, à la gare de Cahors.

Rations supplémentaires pour les travailleurs de 54 heures par semaine

Le Ravitaillement a décidé d'attribuer à dater du 15 août 1943 des contingents supplémentaires de viande et de farine aux cantines de toutes les entreprises industrielles dans lesquelles la durée hebdomadaire du travail est de 54 heures au plus.

Service des layettes

Les demandes de layettes fournies par la Croix-Rouge, doivent, pour recevoir satisfaction dans le plus bref délai, être remises au président cantonal de la Croix-Rouge française qui les transmet à la délégation départementale après avoir donné avis.

Les layettes demandées seront remises aux intéressés par les soins du président cantonal. Les demandes parvenant à la délégation par une autre voie que celle ci-dessus seront retournées pour être soumises tout d'abord au contrôle ci-dessus.

Croix-Rouge française

Les personnes qui ont suivi les cours ou exercé, au régiment, les fonctions de brancardier, sont priées de se faire connaître à la délégation départementale de la Croix-Rouge, 8, rue Jean-Vidal à Cahors, pour lui permettre de faire appel à leur concours en cas d'événements ou d'accidents graves nécessitant des secours immédiats.

Même appel est fait aux titulaires du diplôme de secouriste. Il y a là un devoir de solidarité pour lequel chacun aura à cœur de s'inscrire.

En chargeant un wagon

M. Roger Capport, 19 ans, manœuvre à l'entreprise Barthes, chargeait du bois sur un wagon, Au cours de ce travail il s'arracha l'ongle du pouce de la main gauche. Il a reçu les soins du docteur Alazard.

En déchargeant un wagon

M. Hobwiller, dragueur, demeurant rue Catonne, déchargeait un wagon qui contenait des tiges de fer. Il s'enfonça un morceau de fer dans la main droite.

La plaie s'étant envenimée il a reçu les soins du docteur Mendailles. Il devra observer 11 jours de repos.

Blessé à un œil

M. Cantarel, contremaître à la fabrique de conserves Cubaynes, au cours de son travail, s'est donné un violent coup à un œil. Il a reçu les soins du docteur Orliac. Cet accident entraînera une incapacité de travail de plusieurs jours.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacie sera assuré le dimanche 29 août et le lundi 30 août jusqu'à midi par la pharmacie Garnal.

ETAT-CIVIL

du 20 au 27 août 1943

Naissances

Lods Salvator, rue Wilson.
Ansroul Marcel, rue Wilson.
Bardy Jean-Pierre, rue Wilson.
Plazen Jean-Claude, rue Wilson.
Cancès Jacques, 5, rue des Cadourques.
De Laborde de Montpezat Jean-Baptiste, rue Wilson.
Malochet Michel, 2, rue du Docteur-Bergougnoux.
Ginesta Jean-Pierre, rue Wilson.
Garrabet Jacqueline, rue Wilson.
Parra Marcelle, rue Wilson.
Perressinotto Louis, rue Wilson.
Bordes Maurice, rue Wilson.
Bouillé Nicole, rue Wilson.
Hassan Georges, 32, rue Nationale.
Lopez Paquita, rue Wilson.
Kleinmann Danièle, rue Wilson.

Décès

Lazartigues Berthe, s.p., 67 ans, rue Wilson.
Carayon Marie, s.p., 85 ans, 18, rue de la Croix.
Liffaure Claude, 7 ans, 2, Impasse Sériès.

SPORTS

Le Circuit du Cantal-Aveyron n'aura pas lieu

Des cas de poliomyélite ayant été signalés dans le bassin houller, toutes manifestations et tous rassemblements sont interdits dans cette partie de l'Aveyron. De ce fait, le Circuit du Cantal-Aveyron, qui empruntait le parcours Aurillac, Maurs, Decazeville, Rodez et qui devait avoir lieu le 5 septembre est annulé et reporté à l'an prochain.

Boule cadurcienne

Les joueurs qui désirent participer au concours du Fanion du Lot sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra le dimanche 29 août à onze heures au lieu habituel. Ordre du jour : formation des quadrettes.

Le cyclisme à Figeac

C'est demain dimanche que le V.C. Figeacois organise le Grand Prix des Hélices Ratier, qui se disputera sur 30 tours de ville, soit 90 kilomètres. Cette course, dotée de plus de 10.000 francs de prix ou primes, verra au départ les meilleurs coureurs régionaux. Les engagements sont reçus au siège du V.C. Figeacois, Grand Café Glacier, à Figeac.

CAHORS

Bach

Les piégeurs. — Ces jours derniers, des piégeurs ont capturé un blaireau, un renard, un marcassin dans les bois de Bach. Félicitations.

Concots

Accident mortel. — M. Rachou, propriétaire à La Couaille, près de Concots, avait chez lui quelques invités. Dimanche soir, ils voulurent aller visiter les trous des anciennes carrières de phosphates, aujourd'hui abandonnées. En remontant d'une de ces excavations, l'un d'eux lâcha la corde et retomba dans le vide, à une vingtaine de mètres de profondeur. Sa tête heurta violemment contre la paroi du rocher. La mort fut instantanée. Ce n'est qu'au prix de gros efforts qu'on remonta son cadavre à la surface. M. le docteur Ouvrieu, de Limogne, appelé aussitôt, ne put que constater le décès. La gendarmerie de Limogne a fait les constatations d'usage.

Bouziès-Haut

Service d'autobus. — Afin de répondre à des demandes de renseignements concernant le service d'autobus portant le nom de « Trait d'Union », lequel a son point de départ à Lacapelle-Marival et celui d'arrivée à Cahors, le matin, nous portons à la connaissance de nos correspondants que ce service fonctionne également le dimanche comme la semaine, contrairement à ce qui aurait été dit. L'autobus en question passe juste en face la localité de Bouziès-Haut, sur la rive droite du Lot, vers 9 heures du matin. Dans l'après-midi, il revient à Lacapelle-Marival et passe au même endroit, vers 17 heures. Il sera ainsi facile d'éviter des erreurs regrettables.

Duravel

Carnet blanc. — Samedi 21 a eu lieu le mariage de M. André Rougié et de Mlle Renée Rastel, de Calassou.

La cérémonie religieuse a eu lieu à Cazes, section de Duravel dont dépend ledit hameau.

Nous adressons nos félicitations à Mme Eloi Rougié, veuve de guerre de 1914, mère du marié, et aux familles Rastel et Bleg, parents et grands-parents de la jeune épouse avec nos vœux de bonheur.

Nécrologie. — Nous prions Mme et M. Noë Frayssinoux, Mme et M. Hugon, et leur fils de recevoir nos condoléances pour le décès de leur mère et belle-mère Mme Vve Salinié-Benoit, de Girard. La défunte était âgée de 66 ans.

Albas

Avis du maire et du syndic. — La commune d'Albas ayant été dans l'impossibilité de répondre à la réquisition du bétail pour le mois d'août et d'autre part étant menacée de sanctions si elle ne fournit pas intégralement son contingent lundi matin à Puy-l'Evêque, le maire et le syndic invitent les propriétaires de la commune à assister à une réunion qui se tiendra dimanche matin à midi à la mairie pour examiner la situation et pour y prendre toutes décisions opportunes.

Chaque propriétaire de bovins comprendra la nécessité d'assister à cette réunion où il aura à faire valoir ses raisons personnelles de non fourniture et à examiner sur qui peut ce mois-ci tomber la charge de la réquisition.

Naissance. — Nos amis Mme et M. André de Montpezat, les sympathiques propriétaires du domaine du Cayrou, nous font part de la naissance de leur septième enfant prénommé Jean-Baptiste. Nos chaleureuses félicitations.

Montcuq

Carnet rose. — Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'une fillette prénommée Marie-Christiane, chez Mme et M. Sauret, ingénieur du service vicinal, en résidence à Montcuq.

Nos plus chaleureuses félicitations aux heureux parents, compliments aux grands-parents et meilleurs vœux pour le bébé.

---

grosse bûche coupée comme une mortadelle...

— Il ne faut pas que vous preniez froid, dit-elle.

— Vous êtes gentille, merci !

— J'espère que samedi prochain vous n'irez plus aussi vite sur la route...

— Ça dépendra...

— De quoi ?

— Si vous vous engagez à venir me dire un petit bonjour l'après-midi.

— Ça, c'est possible ! Pour aujourd'hui, c'est fini. Au revoir, monsieur Daniel.

Au revoir, Delphine !... Sans rancune ?

— Oui, sans rancune ! A samedi !...

Elle est partie. Le jeune homme regarde les flammes qui enlacent la bûche massive, comme pour chercher le moyen d'aller jusqu'à son cœur :

« Tu te crois invulnérable, prononce-t-il tout haut, sans préciser à qui s'applique sa pensée. Tu n'en seras pas moins consumée !... »

La porte s'ouvre. Paraît le chauffeur:

— Monsieur Daniel, je viens de rencontrer Désiré Toba. Devinez ce qu'il m'a dit ?

— Je ne sais pas. Dis-le, je le saurai.

— Il m'a dit que le vent était bon. Cette nuit, si vous n'êtes pas une mazette — c'est le père Toba qui parle ! — vous devez faire vos vingt-cinq canards...

— Cette nuit ?

— Oui.

— Eh bien, le père Toba n'y connaît rien. Parce que, cette nuit, je serai à Lille. Ferme la baraque. Nous repartons là-bas !

— Allons, bon ! juste au moment où mes abatis retrouvaient la joie de vivre !...

XVI

Depuis l'obit à canettes douze jours ont passé. Larius n'a pas essayé de revoir Delphine.

Quel dommage qu'avec ce temps maussade on ne puisse pas travailler aux champs ! Il aimerait dans une besogne rude, briser son corps et dompter sa pensée ! A la maison, il casse du bois, il répare des outils. Surtout, il se traîne lamentablement.

Sans son père qui le surveille il retournerait le soir au cabaret du Faubourg. Mais le vieil Hilaire a de l'autorité. Avec son gros bon sens, il soupçonne la cause du désarroi de son fils. Il ne sollicite pourtant aucune confidence, estimant que le mal, dont on ne parle jamais, se calme plus vite que celui qu'on remue incessamment, même sous le prétexte des consolations.

Larius est donc seul avec son chagrin. La nuit il ne dort plus. Même les heures d'oubli du sommeil lui sont refusées. Il tourne et retourne sa tête lasse sur l'oreiller, comme si sa hantise devait en être changée. D'un œil fixe, il regarde la lumière sèche de la lune à travers le rideau de sa fenêtre. De temps à autre, le ciel est comme déchiré par des cris de canards qui passent dans les hauteurs gelées.

— Pourquoi ne chasses-tu pas ? lui a dit son père.

— Parce que je n'y ai pas de goût ! a-t-il répondu...

Chasser, c'est répandre la souffrance. Quand on souffre soi-même, on est pitoyable pour les autres, même et surtout si ce sont des bêtes innocentes.

Après de difficiles réflexions Larius croit avoir établi la juste responsabilité.

Il n'en veut pas à Delphine. Malgré tout il y a entre eux l'indulgence que ne manquent jamais de s'accorder les gens d'une même race quand il leur est possible de rejeter la faute sur l'étranger.

Le maraîcher réserve l'intégralité de sa rancune au Lillois.

C'est celui-là qui est venu, fort de sa faconde, de son élégance et de sa richesse ! On n'a pas grand mérite de triompher quand on dispose de telles ressources. Larius croit le voir dans la fierté de ses vêtements bien coupés et de ses cheveux luisants. Il croit l'entendre, employant les mots rares, qui devaient d'autant plus troubler une fille simple que celle-ci les comprenait d'autant moins. Pourquoi a-t-il installé en plein Marais cette hutte superbe si ce n'est pour glisser dans les cœurs modestes toutes les tentations ?

Cette hutte, Larius la détestait déjà. Il la hait à présent ! Il la hait même si fort qu'en serrant les poings il prend soudain une décision farouche.

Pour l'exécuter, à dix heures du soir, il sort de sa maison. Quiconque l'apercevrait le prendrait pour un voleur. Il cache quelque chose dans sa veste.

Où va-t-il ?

Il décroche sans bruit son escute et descend le ruisseau. Il se dirige vers le puisard des Toba. Mais non ! Arrivé à cet endroit, il devrait tourner à droite, il oblique à gauche.

La porte d'une étable claque. Aussitôt il immobilise sa barque comme s'il craignait d'être surpris.

Quand les échos ont fini de répercuter le bruit, il repart avec une lenteur mesurée. Pour tromper ceux qui pourraient le surveiller, il fait même des détours, profitant, pour franchir les passages découverts, des moments où les nuages interceptent la lune.

Avec l'impression qu'on éprouve quand, en forêt, on a brusquement devant soi une clairière, il arrive dans un étang, qui paraît tout argenté.

Voilà l'île aux Peupliers !

Larius débarque silencieusement. La hutte à laquelle il songe depuis ce matin en la haïssant davantage de minute en minute est devant lui. Complètement close, elle semble dormir.

— Ce n'est que cela, et ça suffit ! pense le fiancé de Delphine, en évoquant son bonheur compromis.

Il entr'ouvre sa veste. Un sourire pitoyable est sur ses lèvres. A sa ceinture, il avait fixé une torche de résine.

La hutte est en bois fin que l'humidité n'a pas encore eu le temps de pénétrer. Elle brûlera bien. Le feu purifie tout. Quand, demain, à cet emplacement il n'y aura plus que quelques ferrures tordues et des poutres à demi calcinées, Larius aura peut-être commis un crime, mais le Marais sera vengé et Delphine sauvée.

La torche est allumée. Sa flamme se reflète dans l'eau cependant que les peupliers allongent des ombres gigantesques.

Que cette résine flambe contre la porte et la hutte est dévorée !

Larius hésite. Il songe à Delphine. L'aime-t-il donc si peu pour n'avoir pas en elle davantage confiance ? Au contraire ! Son cœur n'a pas un battement qui ne soit pour elle. Son esprit n'a pas une pensée qui ne lui soit consacrée.

Alors pourquoi ce geste de violence, stupide comme un blasphème ?

Le jeune homme éteint sa torche d'un coup en la plongeant dans l'eau. Aussitôt disparaissent les ombres menaçantes, comme si le Marais, approuvant le pardon, les avait dissoutes.

Larius n'a plus qu'à s'en retourner sur l'étang redevenu tout argenté. Mais soudain, il s'arrête.

Les hublots se sont éclairés, arrondissant leurs yeux à la hauteur des roseaux. On fait du bruit, on parle à l'intérieur de la hutte.

Larius devrait se sauver. Il pensait que l'île aux Peupliers était déserte. Dans son aberration, il ne s'imaginait pas que le Lillois pouvait être chez lui. Aussitôt, une idée s'impose à son esprit :

« L'étranger est là, et Delphine est avec lui ! »

Il jure de ne point partir sans reprendre la jeune fille. Il la veut. De gré ou de force, il l'enlèvera.

Evidemment, les autres ont entendu du bruit et aperçu la lueur brusque de la torche. Ils vont sortir pour se rendre compte de ce qui s'est passé. Larius se tient à l'affût devant la porte.

(à suivre.)

Grézels

Carnet de deuil. — Vendredi dernier ont eu lieu à Grézels les obsèques de Mme Veuve Paul Bley née Poujade, décédée à Bordeaux à l'âge de 72 ans. La défunte jouissait de l'estime de tous ; aussi une foule nombreuse a-t-elle tenu à l'accompagner à sa dernière demeure et à apporter à sa famille le témoignage de sa sympathie.

Nous prions sa fille et son gendre M. Paul Delsériès, profeseur agrégé au lycée de Bordeaux, sa petite fille et toute leur famille d'agréer nos vives condoléances.

Limogne

Naissances. — Nous enregistrons avec plaisir la naissance de la petite Françoise, la première née du ménage Constans ; du jeune Daniel, le neuvième enfant du ménage Cagnac-Dajean. Nos vœux et nos compliments.

Luzech

En raison des congés payés les salons de coiffure Cagnac seront fermés du 30 août au 13 septembre.

Montcléra

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Barascou, du village de Lauzerat, décédé à l'âge de 64 ans, Il était mutilé de la guerre 1914-1918 et décoré de la médaille militaire.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance parmi laquelle se trouvaient les combattants et les légionnaires de la région.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Puy-l'Evêque

Service de la régie. — La seconde partie de l'inventaire des plantations de tabac aura lieu dans la commune de Puy-l'Evêque à partir du 31 août 1943.

Publication de mariage. — Entre M. Rollès Charles, cultivateur, domicilié à Duravel, et Laffont Jeannine-Suzanne, sans profession, domiciliée à Puy-l'Evêque. Nos meilleurs vœux aux futurs époux.

Beau geste. — M. M. Lacoste, fils du propriétaire de l'hôtel du Nord à Prayssac, étant venu à Puy-l'Evêque, trouva sur la voie publique près du tunnel, un sac à main contenant une certaine somme et divers autres objets qu'il s'empressa de déposer au secrétariat de la mairie. Mme Armingo, de Pescadoires, qui l'avait perdu, vint le retirer et laissa un billet de 100 fr. à titre de récompense. M. Lacombe prévenu répondit par retour du courrier qu'il donnait cette somme au Colis du prisonnier de Puy-l'Evêque. L'ayant déjà félicité à la mairie pour son acte de probité, nous le remercions aujourd'hui au nom de nos chers prisonniers.

Saint-Vincent-Rive-d'Olt

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de Mlle Jacqueline Doche avec M. Paul Laville de Lacombe, externe des hôpitaux de Bordeaux qui a été célébré à St-Vincent-Rive-d'Olt le 19 août dernier. Mlle Doche est la petite fille du regretté M. Marcenac, ancien percepteur de Luzech et de Mme Vve Marcenac, demeurant à Saint-Vincent. Nous adressons aux jeunes époux tous nos souhaits de bonheur.

Saux

Enseignement. — Félicitations très chaleureuses à notre compatriote Joséphine Alimenti pour l'attribution d'un prix du tableau d'honneur au lycée de Cahors.

Saint-Cirq-Lapopie

Hyménée. — Ces jours derniers, a été célébré le mariage de Mlle Simone Bergougnoux, fille de M. Bergougnoux, architecte, propriétaire à Saint-Cirq-Lapopie, avec M. Robert Clément, professeur.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Vers

Carnet blanc. — Le lundi 22 août a été célébré à Vers le mariage de Mlle Raymonde Bonnet, fille de M. et Mme Bonnet, institutrice en retraite, avec M. Vincent Gourdon, surnuméraire de l'enregistrement à Cahors. Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

Les migraines de l'arthritique

Signalons aux arthritiques, affligés de migraines et de névralgies fréquentes, l'efficacité des cachets Gandol. Avec ses trois calmants, le Gandol apaise très vite la douleur. Il active, en outre, l'élimination des poisons qui sont à l'origine des maux de tête : ceux-ci diminuent en fréquence et en intensité jusqu'à disparaître complètement. Ttes Phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2657.

FIGEAC

Figeac

Etat civil. — Naissances. — Jean-Michel Murat, 5 *bis*, avenue Pierre-Curie ; Gilbert Kleinberg, 13, Bd Wilson ; Mireille Lejeune, 33, rue du Faubourg d'Aujou ; Marguerite Augier, 4, avenue Georges Clémenceau ; Michel Lefebvre, 33, rue du Faubourg d'Aujou ; Jacqueline Cabrignac, 4, rue Roquefort ; Jacques Duchesne, rue du Faubourg d'Aujou, 33.

Mariages. — Néant.

Décès. — Julie Lagnes, en religion sœur Madeleine, 79 ans, 33, rue du Faubourg d'Aujou ; Henriette Planches, veuve Calmel, 79 ans, sans profession, 17, rue Gambetta ; Marie-Marguerite Pradines, veuve Grevereau, 55 ans, confectionneuse, 2, rue Emile-Zola ; Denise Martinez, 12 ans, rue du Faubourg d'Aujou, 33 ; Bertrande Lacombe, épouse Balat, 76 ans, fleuriste, rue du Claux ; Camille Delbos, 69 ans, retraité, 33 avenue Jean-Jaurès.

Biars-sur-Cère

Arrestation. — M. Ayme, réparateur de cycles à la gare de Biars, a arrêté un individu qui le 7 aoht lui avait subtilisé une chambre à air d'un client et un bidon d'huile.

L'individu qui habite la Corrèze se disant réfugié de Paris et malade a restitué son larcin. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Bretenoux.

Saint-Céré

Cinéma Rex. — Dimanche 29 août, matinée 15 heures, soirée 21 heures, Marguerite Moréno, Armand Bernard dans « Les surprises de la Radio », avec un bon complément et France actualités.

Le feu. — Lundi jour de foire à Saint-Céré, vers 19 heures, la sirène alertait la population ; le feu venait de se déclarer dans un immeuble d'Autoire, commune voisine de notre ville. Grâce à la promptitude des secours organisés par notre vaillante compagnie de sapeurs pompiers les dégâts furent limités.

Carnet rose. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'une petite fille chez les époux Desmazès-Gasquet, électricien avenue du Maréchal Pétain. C'est leur premier enfant.

Nos sincères félicitations.

Fête de la Légion. — A l'issue du troisième anniversaire de la fondation de la Légion des combattants une grande Kermesse est organisée dimanche 29 août au profit des prisonniers de notre ville ; des jeux divers, attractions de toutes sortes rivaliseront pour donner à cette manifestation un éclat tout particulier. De 17 à 19 heures un apéritif concert sera donné au Foyer municipal par l'orchestre Bernard Vidal.

Les pommes. — Elles font leur apparition sur le marché aux fruits et selon la qualité sont vendues de 6 à 12 fr. le kg. ; il semble que cette année la récolte de ce fruit délicieux sera très abondante.

Syndicat d'initiative. — Le samedi 21 octobre à 21 h. 30, a eu lieu dans les salons de l'hôtel du Touring, la réunion annuelle des membres du bureau du Syndicat d'initiative de Saint-Céré et du Haut-Quercy, sous la présidence de M. A. Faure, président, M. Lucien Darnis, maire, président d'honneur, retenu à la mairie à la réunion de réquisition des bovins, s'était fait excuser.

Le président expose que la vie intérieure et les relations extérieures du Syndicat ont été assurées au mieux de ses intérêts. Bien que les conditions actuelles mettent en somnolence l'action du Syndicat, une nombreuse correspondance, à laquelle il a été toujours répondu, est parvenue au bureau : beaucoup de gens ont demandé à séjourner à Saint-Céré ; mais les hôtels regorgent de clients et il n'a été possible de donner satisfaction qu'à une faible partie des demandes de séjour. Malgré tout, étant donné cet afflux de visiteurs et de demandes il est permis d'espérer qu'après la guerre notre région retrouvera le mouvement touristique considérable que nous avons connu avant les hostilités. En attendant rien n'est négligé dans la préparation de l'après-guerre ; les aménagements touristiques importants prévus par une municipalité avertie seront réalisés dès que les moyens nécessaires seront mis à sa disposition.

Le président fait connaître que par arrêté du 1er juillet écoulé du Ministre des communications, M. Jean Darnis, vice-président du Syndicat, a été nommé membre du Comité régional du tourisme de Limoges.

Les membres du bureau applaudissent à cette nomination qui est d'un heureux présage pour l'avenir touristique de notre région. Ils adressent leurs félicitations à M. Jean Darnis pour le choix dont il a été l'objet.

Cette nomination est une indication sur le projet de M. de Segogne, commissaire général au Tourisme, de distraire le Haut-Quercy, sur le plan touristique, de la région de Toulouse pour la rattacher à la région de Limoges. Cette mesure consacrera un état de faits déjà existant. Nous savons tous ici que nous avons toujours été dans le passé en relations constantes avec la Fédération de Limoges, tandis que nos rapports avec la Fédération du Languedoc étaient inexistants.

On ne peut qu'approuver le projet du commissaire général au tourisme.

M. Richard, trésorier, fait connaître l'état de la caisse ; sa gestion de l'année 1942 est approuvée, il lui en est donné quitus.

La Commission vote une subvention de 300 francs au profit des prisonniers de Saint-Céré ; elle sera versée au Comité local de la Légion.

Le président donne ensuite connaissance de l'important rapport qu'à la demande de M. de Segogne, commissaire général au tourisme, il a fait sur les ressources touristiques du Haut-Quercy. Il a traité avec soin toutes les questions qui s'y rattachent. Ce rapport contient une documentation très étendue dont voici les principaux chapitres : Délégation du ressort du syndicat — Sites et monuments — Urbanisme — Accès — Séjour, hôtellerie — Tourisme populaire — Chasse et pêche — Circuits — Documentation, ouvrages, photothèque — Publications — Expositions — Manifestations régionales. Chacun de ces chapitres a été traité avec le développement qu'il convient. Le rapport au complet va être adressé, à la fin du mois, au Commissariat du tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Effort mieux supporté...

...vous pouvez effectuer votre travail tant physique qu'intellectuel avec moins de fatigue si vous conservez un organisme suffisamment minéralisé. Les Sels Largan à base de Chlorure de Magnésium constituent un tonique efficace, un minéralisant actif. Vous pouvez vous-mêmes pour 12 fr. 10 faire un litre de solution Largan. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4559.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais

CABINET IMMOBILIER

25e année -- R. C. 1662

J. BELLARD, 1, rue M. Joffre, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits

Prêts hypothécaires

GOURDON

Gramat

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies sera assuré le dimanche 23 août par la pharmacie Rougeyrolles, place de la République.

Cinéma Olympia. — Samedi 28 août à 21 heures, un grand film : « Les surprises de la Radio », avec un bon complément et France-actualités.

Martel

Nécrologie. — Nous apprenons le décès, quartier de la Fontanelle, de M. Pierre Lafon, gendarme en retraite, âgé re 49 ans. Condoléances à la famille.

Souillac

A la gare. — M. Genotier, facteur enregistrant à la gare de Souillac, est nommé en la même qualité à la gare de Lézignan (Aude).

Pour vendre rapidement sans frais

IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES

Cabinet Indicateur Immobilier

R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits

T. 535

Jambes enflées par la chaleur

Si vous avez, en été, les jambes gonflées et pesantes, vous ferez bien de soigner votre circulation. Il existe à cet effet une excellente préparation : les Gouttes Florides, composées uniquement de plantes, sont très utiles aux femmes dont la circulation est si souvent défectueuse ; elles sont précieuses, notamment, de 40 à 50 ans. Le flacon : 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3333.

ETUDE DE Me J. RIEUCAU
Notaire à Cahors (3, place Cl.-Marot)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

PREMIÈRE INSERTION

Suivant acte reçu par Me RIEUCAU, notaire à Cahors, les 18 et 19 août 1943, enregistré à Cahors (A.C.) le 24 du même mois, Volume 786, Folio 60, N° 341, par M. le Receveur qui a perçu les droits,

Monsieur Raymond LAPORTE, restaurateur et Madame Marthe VINCENT, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, place Rousseau, n° 5, ont vendu

A Monsieur Jean COUAILLAC, épicier, et Madame Marie CARRIERE, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue Nationale, n° 68.

Un fonds de commerce de café-restaurant exploité à Cahors, place Rousseau, n° 5, connu sous le nom de « CAFE-RESTAURANT DE LA BOURSE », avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au 18 août 1943.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la deuxième insertion renouvelant la présente en l'Etude de Me RIEUCAU, notaire à Cahors, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion. — Signé : RIEUCAU, notaire.

Quintonine

HÉLIN Phien, CHATEAUROUX

Visa 846-P-2821

Q.248

ETUDE DE Me Henri MELLAC
Notaire
83 Boulevard Gambetta, Cahors

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Me Henri MELLAC, Notaire à Cahors, le 9 août 1943, il a été formé une société à responsabilité limitée entre : 1° M. René-Arthur ARTOUS, minotier, demeurant à Limogne et 2° M. Jacques MORIZET, minotier, demeurant à Limogne.

Cette société prend la dénomination de « MINOTERIE DE LIMOGNE ARTOUS-MORIZET ».

Elle a pour objet l'exploitation d'un moulin situé à Limogne et toutes opérations commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à cette exploitation ou de tous autres moulins, où qu'ils soient situés.

Le siège de la société est à Limogne, route de Beauregard.

Sa durée est fixée à trente années à partir du premier août mil neuf cent quarante-trois, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Le capital social est fixé à la somme de CENT VINGT-CINQ MILLE FRANCS divisé en cent vingt-cinq parts égales de chacune mille francs, toutes entièrement libérées et qui sont attribuées, savoir :

Cent à M. ARTOUS en représentation de ses apports en nature énumérés à l'article suivant **100**

Et vingt-cinq à M. MORIZET en représentation des vingt-cinq mille francs qu'il apporte en espèces et qui ont été versés de suite par lui dans la caisse sociale ainsi qu'il est constaté dans ledit acte **25**

Total : cent vingt-cinq parts **125**

M. ARTOUS apporte à la société sous les garanties ordinaires et de droit :

Le fonds artisanal de meunerie exploité à Limogne lui appartenant, comprenant le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail des locaux où ce fonds est exploité et le matériel.

La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés comme il sera dit ci-après.

Quant à présent, M. ARTOUS et M. MORIZET sont tous deux investis de la gérance pour une durée indéfinie.

Chacun d'eux aura la signature sociale et les pouvoirs les plus étendus pour engager et représenter la société vis-à-vis des tiers.

Les gérants, simples mandataires des associés, ne contractent à raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société. Ils ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu, soit envers la société, soit envers les tiers, conformément aux prescriptions de l'article 25 de la loi du 7 mars 1925.

Les gérants sont toujours révocables pour motifs légitimes.

Si une révocation intervient dont un gérant conteste la légitimité, les pouvoirs de gérance seront en attendant l'issue du conflit, exercés par le ou les gérants en exercice ou, s'il n'en existe pas, par un gérant provisoire nommé par simple ordonnance de référé par M. le Président du Tribunal compétent et exécutoire par provision nonobstant opposition ou appel, tous droits des parties réservés sur le fonds du procès.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors le 25 août 1943.

Pour extrait : Henri MELLAC.

COMPTOIR IMMOBILIER

ALBERT TULET

39, rue Mascoutou, 39 - CAHORS

Successeur de Me Flaujac

VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES

PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE

TERRAINS -:- GÉRANCE -:- LOCATION

LES DEPURATIFS ET LES SPECIALITES A. VINCENT de Grenoble à base de plantes des Alpes, préconisés dans toutes les affections de la peau, maladies de la vessie, de l'estomac, la bronchite chronique et les rhumatismes sont des traitements faciles et éprouvés depuis de nombreuses années, même dans les affections les plus tenaces.

Les lecteurs intéressés écriront aux Laboratoires A. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à *Grenoble*, qui enverront gratuitement les indications demandées. Visa : 2062-P-6399.

PETITES ANNONCES

Mme ESTRADEL

LIVRES D'OCCASION

LIVRES ANCIENS

Achat, vente, échange

31, Boulevard Gambetta

(En face le lycée de jeunes filles)

R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

POUR TOUTES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

réparations, entretien, fourniture de tous appareils électriques encore autorisés

UNE SEULE MAISON ! ! !

« La Maison de l'Electricité »

Maurice ANTILOGUS, Mécanicien-Electricien, 8, rue Président-Wilson, Cahors. Travail soigné. — Prix modérés.

La Cordonnerie CHAMBON Jean, 2, rue du Portail-Alban, Cahors, demande un jeune apprenti de 14 à 17 ans.

A vendre ANE FORT, bien attelt. S'adresser au bureau du Journal.

A vendre JEUNE CHÈVRE pleine. S'adresser 26, av. de Toulouse-Fbg, St-Georges, Cahors.

A vendre BICYCLETTE pour jeune fille de 15 à 16 ans. Etat neuf, prix modéré. S'adresser ou écrire à M. Talou, 13, rue du Mal-Foch, à Cahors.

On demande un APPRENTI COIFFEUR présenté par ses parents. S'adresser chez M. Manrique, coiffeur, 3, place des Boucheries. (Visa n° 301).

On demande pour garder troupeau GARÇON quinze ans, bonne santé. Ecrire : Celles, à Belvèze (T.-et-G.). (Visa N° 300).

VENDEZ VOTRE PROPRIETE ● ● ● ● ● ● ACHETEZ UN IMMEUBLE

au Comptoir Immobilier Albert TULET 39, rue Mascoutou, Cahors (Lot)

A vendre PETITE PROPRIETE 2 ha et demi. Bonne terre, gare 2 km. S'adresser : Comptoir Immobilier A. Tulet, 39, rue Mascoutou, Cahors.

Cherche BONNE sérieuse. Références exigées. S'adresser bureau du journal (Visa N° 307).

Le Service de placement des **COURS PIGIER** ne satisfait pas tous les emplois qui lui sont offerts. Des milliers d'élèves nous sont redevables de leur situation.
Cahors, 12, Bd Gambetta.
Figeac, 1, Place Champollion.

Très bonne CUVE à vendre. S'adresser bureau du journal.

CUVE à vendre, bon état ; 12 barriques. Arnaudet à Albas.

CORS et DURILLONS

Soulagement immédiat. BESOMBES, *Spécialiste diplômé*, de 14 à 17 heures et sur rendez-vous. 1, rue Jean-Vidal, Cahors.

Prendrais TRICOTAGE, layettes de préférence. S'adresser : 3, rue du Four-Ste-Catherine (près rue du Château-du-Roi).

Famille française ou étrangère deux ou trois personnes demandée pour exploitation propriété du Sanatorium des P.T.T. Ecrire au Médecin-Directeur.

ROUES BOIS ferrées de 0 m. 80 à 1 m. 50 avec essieux, provenance stocks de l'armée, pour tous véhicules agricoles. Prix intéressants. Ecrire : L. Mercier, 20, av. de Saint-Cloud, Versailles.

On demande : un OUVRIER TAILLEUR, une demi-ouvrière et une apprentie. Servan, tailleur, Cahors (Visa N° 508).

Cherchons BERCEAU et POUSSETTE d'occasion. S'adresser à Photofilm, 59, Bd Gambetta, Cahors.

METAYER demandé 1er octobre, 4 à 5 personnes de travail minimum. Propriété élevage et polyculture près Cahors. S'adresser bureau du journal (Visa N° 306).

Le dépôt S.N.C.F. de Cahors recherche des OUVRIERS ou AIDES OUVRIERS qualifiés ainsi que des manœuvres. Les candidats pourront se présenter à notre établissement tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. (Visa N° 31).

ETUDE DE Me J. RIEUCAU
Notaire à Cahors (3, place Cl.-Marot)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

PREMIÈRE INSERTION

Suivant acte reçu par Me RIEUCAU, notaire à Cahors, le 17 août 1943, enregistré à Cahors (A.C.) le 24 du même mois, Volume 786, Folio 60, N° 340, par M. le Receveur qui a perçu les droits,

Mademoiselle Marguerite MERLE, pharmacien, demeurant à Toulouse, route de Paris, n° 6, a vendu

A Madame Hélène JOUFFREAU, sans profession, épouse de M. Urbain SALGUES, ancien négociant, avec lequel elle demeure à Cahors, faubourg Cabessut

Un fonds de commece de vannerie-droguerie exploité à Cahors, rue du Maréchal-Joffre, n° 1, avec ses éléments corporels et incorporels mais à l'exception toutefois du droit au bail, expressément réservé par la venderesse.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la deuxième insertion renouvelant la présente en l'Etude de Me RIEUCAU, notaire à Cahors, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion. — Signé : RIEUCAU, notaire.

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINES.
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3657, 27-8-43.